



Conservatoire Maurice Ravel
Pays Basque
Iparraldeko Kontserbatorioa

**GUIDE DES TARIFS
DROITS D'INSCRIPTION
ET
LOCATION D'INSTRUMENT**

2021-2022

Les droits d'inscription sont fixés par délibération du Conseil d'Administration du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel et sont composés ainsi :

- **Frais de dossier 16 €** : à régler pour toute inscription ou réinscription quel que soit le lieu de résidence. En cas de non présentation au concours ou test d'entrée, non admission, démission ou congé, **ces frais restent dûs** et ne sont pas remboursables. Ils ne garantissent pas une place dans la discipline souhaitée.
- **Frais de scolarité** : ils sont fonction du niveau d'études et du lieu de résidence. Pour le calcul des frais de scolarité, l'adresse retenue sera celle justifiée au moment de l'inscription.

TARIFS D'INSCRIPTION 2021 - 2022 MUSIQUE - DANSE - THÉÂTRE

	CAPB *			EXTERIEURS		
	Frais de dossier	Frais de scolarité	Droits d'inscription	Frais de dossier	Frais de scolarité	Droits d'inscription
INITIATION MUSIQUE & DANSE INITIATION THÉÂTRE PRÉ CYCLE 1	16 €	156 €	172 €	16 €	404 €	420 €
CYCLE 1 GRAND DÉBUTANT MUSIQUE	16 €	212 €	228 €	16 €	456 €	472 €
CYCLE 2	16 €	260 €	276 €	16 €	416 €	432 €
CYCLE 3 CYCLE PRÉPARATOIRE D'ENTRÉE EN CYCLE À ORIENTATION PROFESSIONNELLE	16 €	316 €	332 €	16 €	468 €	484 €
CYCLE À ORIENTATION PROFESSIONNELLE	16 €	452 €	468 €	16 €	604 €	620 €
FORMATION COMPLÉMENTAIRE POST DEM/DE	16 €	600 €	616 €	16 €	752 €	768 €
MODULE ZABALA (DANSE)	16 €	64 €	80 €	16 €	68 €	84 €
DOUBLE CURSUS ** (coût du 2 ^{ème} cursus)	-	48 €	48 €		48 €	48 €

TARIFS D'INSCRIPTION 2021-2022 PRATIQUES AMATEURS

	CAPB *			EXTERIEURS	
	Frais de dossier	Frais de scolarité	Droits d'inscription	Frais de scolarité	Droits d'inscription
ATELIER Musique / Chœur / Danse / Théâtre	16 €	212 €	228 €	276 €	292 €
ATELIER supplémentaire	-	164 €	164 €	228 €	228 €

* Communauté d'Agglomération Pays Basque (la liste des communes concernées est disponible pages 7 et 8)

**Le double cursus est possible sous réserve de compatibilité des cours et de la validation annuelle des responsables pédagogiques concernés. Le conservatoire n'a, en aucun cas, l'obligation d'accéder à cette demande.

Les élèves en classes à Horaires Aménagés musique, danse ou théâtre (CHAM/CHAD/CHAT) inscrits dans les établissements partenaires du conservatoire sont exonérés des droits d'inscription dans ces classes. S'ils suivent un autre enseignement au Conservatoire ils seront redevables des droits d'inscription afférents.

FACTURATION GENERALITES

- Le tarif des frais de scolarité est appliqué sur présentation d'un justificatif de domicile au nom du représentant légal ou au nom de l'élève s'il est majeur pendant la période des inscriptions / réinscriptions. A défaut, le tarif maximum sera appliqué à l'utilisateur sans effet rétroactif en cas de réclamation
- La réinscription est conditionnée aux paiements des droits d'inscription et/ou de location de l'année précédente.
- Il peut être accordé des exonérations sur les frais de scolarité aux familles qui fourniront une attestation récente de la CAF ou de la MSA (moins de 3 mois), au moment de l'inscription. Ces exonérations varient en fonction du Quotient Familial mentionné sur le document.

Quotient Familial	Tranche	Exonération
Entre 0 et 360	Tranche 1	100%
Entre 361 et 470	Tranche 2	75%
Entre 471 et 650	Tranche 3	50%
Entre 651 et 1000	Tranche 4	25%

Le Quotient Familial n'est applicable qu'aux familles fournissant leur attestation CAF/MSA au moment de l'inscription/réinscription.

- **Révisions tarifaires en cours d'année** : Tout changement de situation autre que celles figurant en page ne pourra faire l'objet d'une révision de tarif en cours d'année.

FACTURATION LOCATION D'INSTRUMENTS

La location d'instruments est réservée aux élèves inscrits en cursus instrumental, elle n'est pas destinée aux pratiques amateurs.

- Location annuelle pour les élèves inscrits en cycle instrumental : 120 € pour tout instrument, hormis le clavecin : 190 €.
- Ces droits sont dus dans leur totalité quelle que soit la période effective de location.

MODES DE PAIEMENT

Deux possibilités s'offrent à vous :

1/ le paiement s'effectue en une fois, **sous 8 jours**, à réception de la facture, par les différents moyens de règlement ci-dessous :

- ▶ En **espèces**,
- ▶ Par **chèque bancaire**
- ▶ Par **virement bancaire**

2/ le paiement s'effectue en 4 mensualités (*sans frais*) par prélèvement automatique en octobre, novembre, décembre et janvier.

- ▶ Pour cela le **mandat SEPA complété et signé est à fournir accompagné d'un RIB**, lors de l'inscription
- ▶ Un échéancier des règlements vous sera adressé
- ▶ Cette faculté est immédiatement suspendue en cas de prélèvements rejetés par la banque ; le dossier sera transmis au service contentieux de la Trésorerie de Bayonne qui mettra en œuvre les démarches nécessaires au recouvrement de la créance

En tout état de cause, tous les paiements doivent être effectués selon l'échéance précisée sur la facture, (excepté pour les familles en prélèvement automatique).

Passé ce délai, une relance sera effectuée puis le dossier d'impayé sera transmis au service contentieux de la Trésorerie de Bayonne qui mettra en œuvre les démarches nécessaires au recouvrement de la créance.

En cas de non-paiement d'une année scolaire, l'élève ne sera pas réinscrit l'année suivante.

DÉMISSION / REMBOURSEMENT

- Toute démission en cours d'année scolaire doit obligatoirement faire l'objet d'un courrier ou d'un mail (contact@cmdt-ravel.fr) adressé au bureau de la scolarité du Conservatoire Maurice Ravel.
- Les cours dispensés au mois de septembre font partie intégrante de l'année scolaire et ne sauraient en aucun cas constituer des cours d'essai.
- Une démission signifiée après le 31 octobre (sauf cas particuliers du tableau ci-dessus), n'entraîne en aucun cas l'arrêt des prélèvements automatiques.
- En cas de démission en cours d'année, **les frais de dossier et les droits d'inscriptions sont intégralement dus**, **excepté cas particuliers**, voir tableau ci-dessous :

	Démission avant le 31 octobre Si l'élève n'a assisté à aucun cours	Démission entre le 1er novembre et le 31 décembre	Démission après le 1er janvier
Frais de dossier	Non remboursés	Non remboursés	Non remboursés
Frais de scolarité	Remboursés dans leur intégralité	Pas de remboursement excepté déménagement, maladie (remboursement des 2/3)	Pas de remboursement

- Aucun remboursement ne pourra avoir lieu en cours d'année, autre que les dispositions précitées.
- Le formulaire de demande de remboursement est téléchargeable sur notre site : <https://www.cmdt-ravel/> et à transmettre par mail : contact@cmdt-ravel.fr ou à déposer au bureau de la scolarité

CONTACTS

Conservatoire Maurice Ravel Pays Basque
29 Cours du Comte de Cabarrus - 64100 BAYONNE
05.59.31.21.70 - contact@cmdt-ravel.fr

LISTE DES COMMUNES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE

A

64220 AHAXE ALCIETTE BASCASSAN
64210 AHETZE
64120 AÏCIRITS CAMOU SUHAST
64220 AINCILLE
64130 AINHARP
64220 AINHICE MONGELOS
64250 AINHOA
ALCAY ALCABEHETY
64470 SUNHARETTE
64430 ALDUDES
64470 ALOS SIBAS ABENSE
64120 AMENDEUX ONEIX
64120 AMOROTS SUCCOS
64600 ANGLET
64220 ANHAUX
64270 ARANCOU
64120 ARBERATS SILLEGUE
64210 ARBONNE
64120 ARBOUET SUSSAUTE
64200 ARCANGUES
64120 ARHANSUS
64640 ARMENDARITS
64220 ARNEGUY
64120 AROUE ITHOROTS OLHAIBY
64130 ARRAST LARREBIEU
64120 ARRAUTE CHARRITE
64310 ASCAIN
64220 ASCARAT
64130 AUSSURUCQ
64240 AYHERRE

B

64430 BANCA
64130 BARCUS
64520 BARDOS
64200 BASSUSSARRY
64100 BAYONNE
64120 BEGUIOS
64120 BEHASQUE LAPISTE
64220 BEHORLEGUY
64270 BERGOUHEY VIELLENAVE
64130 BERROGAIN LARUNS
64120 BEYRIE SUR JOYEUSE
64200 BIARRITZ
64520 BIDACHE
64780 BIDARRAY
64210 BIDART
64700 BIRIATOU
64240 BONLOC

64340 BOUCAU
64240 BRISCOUS
64120 BUNUS
64220 BUSSUNARITS SARRASQUETTE
64220 BUSTINCE IRIBERY

C

64250 CAMBO LES BAINS
64520 CAME
64470 CAMOU CIHIGUE
64220 CARO
64130 CHARRITTE DE BAS
64130 CHERAUTE
64500 CIBOURE

D

64120 DOMEZAIN BERRAUTE

E

64250 ESPELETTE
64130 ESPES UNDUREIN
64220 ESTERENÇUBY
64120 ETCHARRY
64470 ETCHEBAR

G

64120 GABAT
64220 GAMARTHE
64130 GARINDEIN
64120 GARRIS
64190 GESTAS
64130 GOTEIN LIBARRENX
64210 GUETHARY
64520 GUICHE

H

64480 HALSOU
64240 HASPARREN
64470 HAUX
64640 HELETTE
64700 HENDAYE
64130 L'HOPITAL SAINT BLAISE
64120 HOSTA

I

64120 IBARROLLE
64130 IDAUX MENDY
64640 IHOLDY

64120 ILHARRE
64780 IRISSARRY
64220 IROULEGUY
64220 ISPOURE
64240 ISTURITS
64250 ITXASSOU

J

64480 JATXOU
64220 JAXU
64120 JUXUE

L

64240 LA BASTIDE CLAIRENCE
64120 LABETS BISCAY
64220 LACARRE
64470 LACARRY ARHAN CHARRITTE DE HAUT
64470 LAGUINGE RESTOUE
64990 LAHONCE
64640 LANTABAT
64120 LARCEVEAU ARROS CIBITS
64560 LARRAU
64480 LARRESSORE
64120 LARRIBAR SORHAPURU
64220 LASSE
64220 LECUMBERRY
64470 LICHANS SUNHAR
64560 LICQ ATHEREY
64120 LOHITZUN OYHERCQ
64250 LOUHOSSOA
64120 LUXE SUMBERRAUTE

M

64240 MACAYE
64120 MASPARRAUTE
64130 MAULEON LICHARRE
64120 MEHARIN
64240 MENDIONDE
64130 MENDITTE
64220 MENDIVE
64130 MONCAYOLLE LARRORY MENDIBIEU
64470 MONTORY
64990 MOUGUERRE
64130 MUSCULDY

O

64130 ORDIARP
64120 OREGUE

64120 ORSANCO
64470 OSSAS SUHARE
64390 OSSERAIN-RIVAREYTE
64780 OSSES
64120 OSTABAT ASME

P

64120 PAGOLLE

R

64130 ROQUIAGUE

S

64560 SAINTE ENGRACE
64640 SAINT ESTEBEN
64430 SAINT ETIENNE DE BAIGORRY
64500 SAINT JEAN DE LUZ
64220 SAINT JEAN LE VIEUX
64220 SAINT JEAN PIED DE PORT
64120 SAINT JUST IBARRE
64640 SAINT MARTIN D'ARBEROUE
64780 SAINT MARTIN D'ARROSSA
64220 SAINT MICHEL
64120 SAINT PALAIS
64310 SAINT PEE SUR NIVELLE
64990 SAINT PIERRE D'IRUBE
64520 SAMES
64310 SARE
64470 SAUGUIS SAINT-ETIENNE
64250 SOURAIDE
64780 SUHESCUN

T

64470 TARDETS SORHOLUS
64470 TROIS VILLES

U

64220 UHART CIZE
64120 URHART MIXE
64990 URCUIT
64430 UREPEL
64122 URRUGNE
64240 URT
64480 USTARITZ

V

64990 VILLEFRANQUE
64130 VIODOS ABENSE DE BAS